

Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Jeudi 29 septembre 2016

DOSSIER DE PRESSE

L'habitat écologique soutenu par le CTME : la villa océanienne en béton de terre

Initié par la SAEML (Société anonyme d'économie mixte locale) Grand Projet VKP, en partenariat avec la province Nord, le projet de villa océanienne en béton de terre a bénéficié du soutien financier du Comité territorial pour la maîtrise de l'énergie (CTME) dans le cadre de la réalisation d'un prototype au sein du parc d'aménagement de Baco à Koné. Une présentation du dispositif, suivie d'une visite de la maison, sont organisées le vendredi 30 septembre en présence de Philippe Dunoyer, membre du gouvernement en charge de l'énergie et du logement, et président du CTME.



Le prototype de villa océanienne en béton de terre constitue une vitrine des moyens techniques mis en œuvre pour réaliser un habitat confortable – adapté au climat calédonien –, durable et économique avec une autonomie poussée en eau et en énergie. Les économies d'énergie pourraient atteindre 25 à 30 % si les résidents suivent les recommandations de la charte pour un bon usage qui leur sera délivrée.

Quatre procédés pour tendre vers une architecture bioclimatique

1) Le béton de terre

Issu d'une technique ancestrale, le pisé stabilisé, également appelé « béton de terre » est le matériau phare de ce projet. D'origine locale, sa matière première est la terre, chargée en latérites, d'où ses couleurs ocres et marrons qui lui confèrent une certaine valeur esthétique.

Ce matériau présente une bonne isolation acoustique, une grande inertie thermique, ainsi qu'une durabilité garantie par des essais normés.

Son procédé de fabrication répond lui-même à des qualités environnementales : il utilise la matière première proche du site de construction, nécessite peu d'eau et le produit fini reste brut (pas de ragréage, ni d'enduit).

Le constructeur

Alternative Constructions est une société spécialisée dans la construction en pisé stabilisé en Nouvelle-Calédonie. Sa technique est reconnue et référencée dans le *Guide des matériaux* édité par le Comité territorial pour la maîtrise de l'énergie. L'école de Ouayaguette (Hienghène), le collège de Païamboué (Koné) et le prototype de la villa en béton de terre figurent parmi les chantiers que la société a réalisés. Son cogérant et créateur, Clovis Mutin, est à l'origine de ce mode de construction en Nouvelle-Calédonie.

2) Une conception bioclimatique

La conception architecturale vise à garantir un haut niveau de confort thermique en saison chaude, ainsi qu'une luminosité suffisante tous les jours. Pour atteindre ces objectifs, on retrouve :

- une orientation globale réfléchie,
- une isolation en toiture de 15 cm,
- de larges ouvertures et jalousies,
- un débord de toiture conséquent,
- une ventilation naturelle optimisée.

3) Une autonomie poussée

La villa est équipée de dispositifs de maîtrise de la consommation énergétique pour tendre vers l'autosuffisance, voire l'autonomie :

- éclairage en lampe basse consommation,
- une entrée en eau chaude solaire pour le lave-linge,
- chauffe-eau solaire et installation photovoltaïque pour fournir eau chaude et électricité,
- cuves pour récupérer l'eau de pluie et alimenter les toilettes, etc.

4) L'instrumentation

Des compteurs seront disposés sur les alimentations en électricité et en eau de la villa, pour pouvoir suivre les consommations réelles en matière d'énergie (éclairage, appoint pour la production d'eau chaude solaire, autres consommations) ou d'eau et mesurer la performance du bâtiment (relevés de température et d'hygrométrie, production d'électricité photovoltaïque). L'exploitation des résultats permettra d'affiner les hypothèses de conception et d'optimiser la gestion.

Les financements du Comité territorial pour la maîtrise de l'énergie

Le projet de villa océanienne a bénéficié de cinq financements du fonds de concours pour la maîtrise de l'énergie géré par le CTME :

- 351 918 francs pour une étude portant sur la conception environnementale de la maison prototype en béton de terre,
- 696 780 francs pour le suivi des travaux,
- 257 250 francs pour l'étude en vue de la mise en place d'une installation solaire photovoltaïque en autoconsommation,
- Une aide forfaitaire de 7 500 F/m² pour la construction (soit une subvention de 568 350 francs),
- Une subvention pour la mise en place d'une instrumentation des consommations et des performances thermiques. Son montant doit être voté lors de la réunion du CTME du 30 septembre.

Le Comité territorial pour la maîtrise de l'énergie (CTME)

Depuis 1983, le CTME gère le fonds de concours pour la maîtrise de l'énergie. Outil institutionnel abondé par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et l'agence de l'Environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), ce fonds propose le financement de projets et d'actions liés à la maîtrise de l'énergie. Il permet ainsi à des entreprises, collectivités, etc. de réaliser des projets en les subventionnant totalement ou partiellement. Le 30 septembre, une réunion délocalisée du CTME se tient à Koné pour décider des nouvelles opérations à financer qui étaient au nombre de 18 à l'ordre du jour pour un montant total de subvention apporté de 193 millions de francs.

Fiche d'identité du projet

Maître d'ouvrage : SCI du parc d'aménagement du GDPL de Baco

Mandataire : SAEML Grand Projet VKP

Architecte : KaDH

Entreprise générale : Alternative Constructions

Bureau d'étude pour la conception environnementale : Albedo

Type : F4

Surface : 76 m²